

École de l'Étoile

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES PARENTS

11 septembre 2019 - 18h – Salles polyvalentes

Procès-verbal

- 1- Mot de bienvenue
- 2- Adoption de l'ordre du jour et du procès-verbal de l'assemblée générale des parents du 18 septembre 2018
- 3- Explications sur la composition et les fonctions :
 - 3.1 du conseil d'établissement
M. Trachy explique qu'il s'agit d'un comité obligatoire, dont les pouvoirs sont prévus à la loi sur l'instruction publique. La présentation du rapport annuel indiquera les activités générales du C.E. Sa gouvernance est au niveau de l'école.
 - 3.2 du comité de parents
M. Trachy explique que c'est un comité qui représente les parents au sein de la Commission scolaire. Il est composé de membres de conseils d'établissement de toute la commission scolaire. Le parent qui y siège, ou son substitut, doivent avoir été élus à l'Assemblée générale des parents.
 - 3.3 de l'organisme de participation des parents (OPP)
M. Trachy explique que c'est un comité au sein duquel des parents peuvent s'impliquer, mais qui n'a pas de valeur légale ou de pouvoirs spécifiques. Les écoles qui en ont s'en servent pour organiser des activités ou former des groupes de bénévoles.
 - 3.3.1 Décision de maintien
L'assemblée décide de manière unanime que l'OPP sera maintenu si des membres parents s'y impliquent.
- 4- Élections au conseil d'établissement
 - 4.1 Nomination d'un ou d'une président(e) d'élection
Daniel Trachy est nommé président des élections
 - 4.2 Procédure pour la mise en candidature
Le président des élections propose une procédure.
Les candidats sont les suivants :

- Karen Mercier
- Alexandre Boucher
- Rachelle Coache
- Yannick Mongrain
- Nathalie Lakja

4.4 Élections des parents au conseil d'établissement

Les parents élus pour un mandat de deux ans sont les suivants :

- *Nathalie Lakja*
- *Yannick Mongrain*
- *Rachelle Coache*
- *Alexandre Boucher*

Karen Mercier accepte d'être substitut dans le cas où il y aurait une vacance au sein des représentants des parents.

Les membres qui seront à leur deuxième année de leur mandat, donc élus en 2018, sont :

- *Myriam Levesque*
- *Laurence Keable*
- *Karim Douahi*

5- Rapports annuels 2018-2019 et plan d'action 2019-2020 :

5.1 Présentation du Rapport annuel du Conseil d'établissement par le président du conseil d'établissement ou son représentant.

Le président effectue le rapport des activités du C.E.

5.2 Présentation de la planification 2019-2020 par le directeur d'école. *Le directeur présente ses priorités pour cette année et pour son mandat à l'école l'Étoile*

- *Créer un milieu de vie sain où le respect est valorisé et où les élèves et le personnel se sentent en sécurité.*
- *Organiser l'école sur certains aspects.*
- *Continuer le projet en technopédagogie en offrant des occasions d'apprentissages significatifs pour les élèves.*
- *Améliorer l'aménagement de la cour d'école.*

6- Élection au comité de parents de la CSDN

6.1. Parmi les parents membres du conseil d'établissement, l'assemblée générale élira ses représentants au comité de parents (1 représentant et 1 substitut)

Karim Douahi est élu par acclamation. Faute de candidat, le poste de substitut est laissé vacant.

7- Questions de l'assemblée

Un parent demande au directeur s'il a pris connaissance du dossier du surplus de clientèle prévu à l'école. Le directeur répond à l'affirmative et spécifie qu'il s'impliquera dans la résolution de la problématique.

8- Levée de l'assemblée